



**DEMANDE DE MANIFESTATION D'INTÉRÊT POUR L'INSCRIPTION EN TANT QUE
VENDEUR
POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO - SERVICES DE CONSEIL (CATÉGORIE 3)**

Référence n° 03 - ECW/PARL/DAF/PROC/29-07/nge

1. Le Parlement de la CEDEAO souhaite mettre à jour sa liste de fournisseurs de services de conseil pour l'année 2024/5.
2. Le Parlement de la CEDEAO invite les consultants qualifiés fournissant des services intellectuels (particuliers/entreprises) ayant la qualification, l'expérience et l'expertise requises à manifester leur intérêt pour l'inscription sur la liste des fournisseurs du Parlement de la CEDEAO, dans les domaines de spécialisation suivants :

A Services de conseil (particuliers/entreprises)

- Audits
- Administration
- Agriculture, environnement et ressources naturelles
- Communications et relations publiques/services connexes (y compris la photographie, la vidéographie, les médias numériques, la diffusion en direct, la production documentaire/le graphisme et la conception Web et les services connexes)
- Politique économique/micro-économie
- Éducation, science et culture
- Énergie et mines
- Relations externes/Gestion des parties prenantes
- Finances et budget
- Hansard (rédacteurs de verbatim)
- Santé
- Ressources humaines
- Industrie et secteur privé
- Infrastructure
- Technologies de l'information et de la communication
- Services linguistiques (formation/traduction/interprétation)
- Questions juridiques et droits de l'homme
- Bibliothèque/Documentation et recherche/Services de bibliothèque électronique/Archives et services connexes
- Politique macroéconomique et recherche économique
- Affaires parlementaires
- Affaires politiques, paix et sécurité
- Approvisionnement
- Comptes publics
- Recherche et statistiques
- Affaires sociales, genre, autonomisation des femmes et personnes handicapées
- Planification/suivi stratégique et évaluation
- Commerce, douanes et libre circulation

3. Les consultants intéressés (particuliers / entreprises) doivent fournir des informations sur leurs qualifications et leur expérience pertinentes, démontrant leur admissibilité à

fournir les services qui peuvent être requis dans chaque domaine de spécialisation spécifique, comme indiqué ci-dessus.

4. **Pour les particuliers** : Les consultants individuels intéressés doivent fournir une preuve de qualification, de capacité technique ; CV (copie des Certificats / Diplômes pertinents présentés) et expérience dans leur domaine de spécialisation ou contrats au cours des dix (10) dernières années ; expérience avec des organisations internationales/régionales/des projets financés par des donateurs – des références/attestations doivent être soumises pour démontrer l'expérience professionnelle ; expérience professionnelle dans au moins 2 pays de la CEDEAO au cours des 10 dernières années ; maîtrise de la langue (anglais, Français ou portugais).
5. **Pour les entreprises** : Les entreprises intéressées doivent fournir la preuve de leur structure organisationnelle, de leurs capacités techniques, financières et de leur expérience professionnelle, ainsi que dans leurs domaines de spécialisation ou contrats au cours des dix (10) dernières années ; expérience avec des organisations internationales/régionales/des projets financés par des bailleurs de fonds ; expérience professionnelle dans au moins trois (3) pays de la CEDEAO au cours des 10 dernières années ; maîtrise de la langue (soit anglais, Français ou portugais).
6. De plus, pour **les cabinets**, la déclaration d'intérêt doit être soumise dans l'ordre suivant :
 - a) Lettre de motivation dûment signée par le signataire autorisé du cabinet indiquant le domaine spécifique de spécialisation.
 - b) Profil de l'entreprise, y compris le nombre d'années d'expérience dans le secteur ou le sous-secteur.
 - c) Certificat de constitution / enregistrement de noms commerciaux auprès de l'organisme autorisé montrant le statut juridique, tel que la Commission des affaires corporatives (CAC).
 - d) Copie du certificat de décharge fiscale pour trois (3) ans sur les quatre (4) années suivantes – 2020, 2021, 2022 et 2023.
 - e) Preuve de capacité financière :
 - Copie des états financiers audités des trois (3) dernières années (2021, 2022 et 2023).
 - f) Preuve de la capacité professionnelle :
 - Tableau récapitulatif avec le nombre et le type d'employés ayant le total des années d'expérience.
 - CV des employés (copie des certificats/diplômes présentés).
 - c. Preuve de capacité technique :
 - Trois (3) certificat(s) client(s)/certificats d'achèvement de travail vérifiables d'expériences similaires (dans le domaine de spécialisation indiqué) exécutés au cours des cinq (5) dernières années à compter de 2018.
 - d. Localisation exacte et adresse(s) complète(s)/numéro(s) de téléphone/adresse(s) e-mail(s).

Le défaut de fournir les documents énumérés ci-dessus entraînera la disqualification. Les certificats client pour l'expérience revendiquée doivent inclure des adresses / e-mail et numéro de téléphone vérifiables et fonctionnels du client qui émet le certificat.

7. Pour chaque domaine de spécialisation spécifique, une liste restreinte de huit (8) consultants individuels / huit (8) entreprises sera établie.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être adressées au Directeur **de l'Administration et des Finances, Parlement de la CEDEAO, Herbert Macaulay Way, Garki, Abuja**, et clairement marquées : « **MANIFESTATION D'INTÉRÊT - ENREGISTREMENT EN TANT QUE VENDEUR POUR LE PARLEMENT DE LA CEDEAO - SERVICES DE CONSEIL (CATÉGORIE 3) »**
(Ne pas ouvrir, sauf en présence du comité d'ouverture).
9. Les fournisseurs/opérateurs économiques intéressés doivent indiquer la catégorie d'intérêt et le domaine de spécialisation spécifique.

N/B : Les manifestations d'intérêt seront disqualifiées si aucun domaine de spécialisation spécifique n'est indiqué. Les consultants/cabinets individuels peuvent postuler pour un maximum de deux (2) domaines de spécialisation.

10. Les manifestations d'intérêt doivent être soumises physiquement ou électroniquement (document pdf par mot de passe) au plus tard le **vendredi 30 août 2024 à 11h00**. (heure nigériane) et conformément aux instructions ci-dessous :
 - a Pour les soumissions physiques : Les manifestations d'intérêt (un original et deux copies) doivent être soumises avant la date limite, dans une enveloppe scellée à l'adresse indiquée au point 6 ci-dessus. L'enveloppe doit également comporter une version électronique des documents sur une clé USB ; ou
 - b Pour les soumissions électroniques : Les manifestations d'intérêt doivent être soumises avant la date limite à l'adresse électronique dédiée : vendoregistrationcat3@parl.ecowas.int L'objet du courriel doit être conforme au point 6 ci-dessus.
11. Les opérateurs économiques intéressés peuvent obtenir de plus amples informations aux adresses e-mail mentionnées ci-dessous pendant les heures de travail - de 9h00 à 16h00 du lundi au vendredi sauf pendant les jours fériés : procurement@parl.ecowas.int ; avec copie à ajagne@parl.ecowas.int ; neremie@parl.ecowas.int ; lhoungan@parl.ecowas.int ; akayode@parl.ecowas.int
12. Cet appel à manifestation d'intérêt est également disponible sur le site du Parlement de la CEDEAO.

Secrétaire général par intérim